



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 avril 2022**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 28 mars 2022 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 30 mars 2022,
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 30 mars 2022 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 30 mars 2022 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Jean-Philippe HIHN, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Estelle SCHUHLER, Karine VOGELISEN, Delphine BIEHLER, Anne RIFF, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Gérald DILLENSEGER, Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, MM. Serge MATHIS, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués, MM. Hervé DISTEL, Guy ENGEL, Conseillers Municipaux, Mmes Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Nadine VOLK, Anne RINIE, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 14 Absents et excusés : 9 Absents : 0 Procurations : 6

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité**, M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

oOo

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 17 du mandat 2020-2026 :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 202**
2. **ADMINISTRATION GENERALE**  
**Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux-Brigades Vertes**
3. **DOMAINE**  
**Maison des Associations-Ancienne École Maternelle -Désaffectation**
4. **FINANCES**  
**A -Budget général de la Commune-Exercice 2021**
  1. **Compte de gestion 2021**
  2. **Compte administratif 2021**
  3. **Bilan des acquisitions et cessions 2021**
  4. **Affectation du résultat de fonctionnement 2021****B. Budget général de la Commune-Exercice 2022**
  1. **Programme des investissements 2022**
  2. **Subventions et participations diverses 2022**
  3. **Produits et taux d'imposition- Taxes directes locales**
  4. **Budget primitif 2022**
5. **DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
6. **COMMUNICATIONS**  
**Intervention de Monsieur Damien SCHREIBER CORDON : présentation/bilan de l'UEMA après cinq années de fonctionnement**
7. **VŒUX – DIVERS**

oOo

Le Maire accueille chaleureusement M. Damien SCHREIBER CORDON, Chef de Service du SESSAD Troubles du Spectre Autistique, Mme Laura MARCHE, éducatrice spécialisée à l'UEMA de Scherwiller et Mme Fabienne MONASSIER, Directrice de l'École Maternelle, et qui présenteront un bilan après cinq années de présence de l'UEMA au sein de l'École Maternelle de Scherwiller.

Le Maire annonce par ailleurs le retrait du point 2 de l'Ordre du Jour qui sera réinscrit lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 17 mai 2022. Il s'agira à ce moment-là de décider de l'avenir de la présence des Brigades Vertes dans notre Commune.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

#### **DCM-2022-03-1**

##### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2022**

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, relève en page 26 du Procès -Verbal du 08 mars 2022, que la fermeture de CSDND est programmée dès le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et non en 2023. Les déchets habituellement enfouis à Châtenois continueront à être enfouis ailleurs, et à un tarif plus élevé. Il n'est par conséquent pas prévu qu'ils soient incinérés à ce stade.

Entrée de Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale.

A Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, demandant si cette opération s'effectuera dans le secteur de l'Alsace ou pas, M. Dominique WAGELL, indique que jusqu'à ce jour les déchets étaient pris en charge en Lorraine.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, fait remarquer que globalement, pour ce qui est de la réduction des passages (36 à 18) les habitants de Kientzville "râlent".

Pour M. Dominique WAEGELL, la réaction est normale. Il manque aujourd'hui un volet important lié à la communication.

Outre cette modification validée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 08 mars 2022 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

Entrée de M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

#### **DCM-2022-04-2**

##### **2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux-Brigades Vertes**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Ce point est retiré de l'Ordre du Jour pour absence d'informations.

#### **DCM-2022-04-03**

##### **3. DOMAINE**

**Maison des Associations – Ancienne Ecole Maternelle – Désaffectation**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le Code de l'Éducation,

**VU** la circulaire interministérielle du 25 août 1995, publiée au Bulletin Officiel n° 41 du 9 novembre 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,

**CONSIDERANT** que la commune est propriétaire d'un bien immobilier sis 8 Vieux Chemin de Châtenois, section 4 parcelle 99, qui était affecté à l'enseignement scolaire (classes d'école maternelle) mais qui n'est plus occupé en tant que tel depuis novembre 2000,

**CONSIDERANT** que depuis l'ouverture en novembre 2000 de la nouvelle école maternelle dans les anciens locaux du Domaine de l'Alumnat, entièrement réhabilités à cet effet et complétés postérieurement par un périscolaire et une école primaire, permettant de regrouper sur un site unique l'ensemble des classes élémentaires et maternelles de la commune ; ce bien, destiné au service public de l'enseignement, n'est plus nécessaire à son bon fonctionnement,

**CONSIDERANT** que depuis que ces locaux sont vacants, ce bien accueille ponctuellement des réunions d'associations,

**CONSIDERANT** le courrier en date du 9 mars 2022 sollicitant l'avis de Madame la Préfète du

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Madame la Sous-Préfète en date du 25 mars 2022,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**DE CONSTATER** que l'ensemble foncier sus décrit n'a plus de vocation scolaire à ce jour,

**D'AUTORISER** le Maire à prononcer la désaffectation de cet ensemble immobilier dit « ancienne école maternelle »

**D'AUTORISER** le Maire à prononcer le déclassement de cet ensemble immobilier du domaine public de la commune et constater son intégration dans son domaine privé.

Dans la perspective d'un futur projet et afin d'envisager une alternative à l'école, une procédure de désaffectation est nécessaire pour ce bâtiment.

Il est rappelé que depuis fin 2000 l'enseignement aux enfants de l'école maternelle est dispensé à l'école située dans l'enceinte du Domaine de l'Alumnat.

A Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, demandant si les associations pouvaient toutefois continuer à s'y rendre, le Maire indique que oui et en attendant d'en connaître une alternative tout du moins.

Le Maire confirme également à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, qu'un projet immobilier pourra être envisageable dans le cas d'un déclassement préalable voté par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**CONSTATE** que l'ensemble foncier sus décrit n'a plus de vocation scolaire à ce jour,

**AUTORISE** le Maire à prononcer la désaffectation de cet ensemble immobilier dit « ancienne école maternelle »

**AUTORISE** le Maire à prononcer le déclassement de cet ensemble immobilier du domaine public de la commune et constater son intégration dans son domaine privé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2022-04-4A-1**

**4. FINANCES**

**A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2021**

**1. Compte de Gestion 2021**

**Budget communal**

**Rapporteur :** **M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2021 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 805 165,84	2 564 248,61	+ 759 082,77
Excédent antérieur reporté		1 518 423,31	+ 1 518 423,31
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 805 165,84</b>	<b>4 082 671,92</b>	<b>2 277 506,08</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 433 029,20	1 304 020,98	- 129 008,22
Excédent antérieur reporté	199 832,09		- 199 832,09
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 632 861,29</b>	<b>1 304 020,98</b>	<b>- 328 840,31</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>3 438 027,13</b>	<b>5 386 692,90</b>	<b>+ 1 948 665,77</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 4. FINANCES

## A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2021

## 2. Compte Administratif 2021

**Rapporteur :** M. Olivier SOHLER, Maire  
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le Compte Administratif 2021 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 805 165,84	2 564 248,61	+ 759 082,77
Excédent antérieur reporté		1 518 423,31	+1 518 423,31
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 805 165,84</b>	<b>4 082 671,92</b>	<b>+ 2 277 506,08</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 433 029,20	1 304 020,98	- 129 008,22
Déficit antérieur reporté	199 832,09		-199 832,09
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 632 861,29</b>	<b>1 304 020,98</b>	<b>- 328 840,31</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>3 438 027,13</b>	<b>5 386 692,90</b>	<b>+ 1 948 665,77</b>
Total Restes à réaliser / engagements	448 288,15	763 023,74	+ <b>314 735,59</b>
Situation fin 2021	3 886 315,28	6 149 716,64	+ <b>2 263 401,36</b>

Pour mémoire :

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	1 632 861,29	<b>1 304 020,98</b>	- <b>328 840,31</b>
Total Restes à réaliser / engagements	448 288,15	763 023,74	+ <b>314 735,59</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec RAR</b>	<b>2 081 149,44</b>	<b>2 067 044,72</b>	- <b>14 104,72</b>
Situation fin 2021	3 886 315,28	6 149 716,64	+ <b>2 263 401,36</b>

Le Maire ayant quitté la salle,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2021 arrêté comme ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Le Maire revient en salle.**

**DCM-2022-04-4A-3**

**4. FINANCES**

**A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2021**

**3. Bilan des acquisitions et cessions 2021**

**Rapporteur :** M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2021, retracé par le Compte Administratif :

**1.- VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES**

Acquéreurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
			NEANT			

**2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS**

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit/ adresse	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
			NEANT			

**3. - ACQUISITIONS D' IMMEUBLES**

Vendeurs	Objet	Montant de l'annuité/ Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) 3, rue Gustave Adolphe Hirn 67000 STRASBOURG	Coût d'acquisition terrains BINN suite convention de portage 2 <sup>ème</sup> année /7 années	112 805,10 €	20/01/2015 30/06/2020	Convention de portage foncier du 06/02/2015 et avenant n°1 du 27/10/2020
SAFER Grand EST 14 rue Rayet Liénart 54420 WITRY-LES - REIMS	Acquisition Pavillon de chasse au Rittersberg Section 22 n° 191/21 de 2,20 ares	91 700 €	02/02/2021	17/06/2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

**APPROUVE** le bilan tel que présenté et retracé dans le Compte Administratif 2021.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2022-04-4A-4**

**4. FINANCES**

**A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2021**

**4. Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Il est demandé au Conseil :

**D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2021	DM N°1	TOTAL	1068
2001	Education 2021	4.500, -		4.500, -	998,23
2002	Vie associative 2021	675, -	400,-	1.075, -	1.018,28
2103	Voirie-réseaux 2021	11.000, -		11.000, -	./.
2104	Voirie rurale 2021	17.530, -		17.530, -	15.869,77
2105	Service technique - régie 2021	6.200, -		6.200, -	5.365,52
2106	Bâtiments communaux et divers 2021	469,-		469, -	5.671,63
2107	Animation – fleurissement- embellissement 2021	4.050, -		4.050, -	2.181,74
2108	Administration générale 2021	7.000, -		7.000, -	./.
2109	Communications 2021	550, -	5.000, -	5.550, -	4.513,68
21095	Foncier 2021	100.000, -		100.000, -	98.146,05
2110	Patrimoine 2021	4.000, -		4.000, -	3.997,38
16095	Réserves foncières	50.000, -		50.000, -	./.
17095	Terrains	12.500, -		12.500, -	828, -
20095	Foncier 2021	22.500, -		22.500, -	./.
2007	Relamping Eglise	10.000, -	-10.000, -	./.	./.
2011	BINN-portage foncier (2020- 2026)	115.000, -		115.000, -	112.805,10
1606	Ancienne Chapelle Alumnat	10.000, -		10.000, -	./.
	Opérations non définies	1.320.000, -		1.320.000, -	./.
	Opération financières	234.000, -		234.000, -	200.816,62
	<b>TOTAL</b>	<b>1.929.974, -</b>	<b>-4.600, -</b>	<b>1.925.374, -</b>	<b>452.212, - Arrondi à 450.000, -</b>



Il est rappelé au Conseil que l'excédent de fonctionnement 2021 d'un montant de 2 277 506,08 €, constaté lors des points du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021, est de fait ramené à 1.827.506,08€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2021	DM N°1	TOTAL	1068
2001	Education 2021	4.500, -		4.500, -	998,23
2002	Vie associative 2021	675, -	400,-	1.075, -	1.018,28
2103	Voirie-réseaux 2021	11.000, -		11.000, -	./.
2104	Voirie rurale 2021	17.530, -		17.530, -	15.869,77
2105	Service technique - régie 2021	6.200, -		6.200, -	5.365,52
2106	Bâtiments communaux et divers 2021	469,-		469, -	5.671,63
2107	Animation – fleurissement-embellissement 2021	4.050, -		4.050, -	2.181,74
2108	Administration générale 2021	7.000, -		7.000, -	./.
2109	Communications 2021	550, -	5.000, -	5.550, -	4.513,68
21095	Foncier 2021	100.000, -		100.000, -	98.146,05
2110	Patrimoine 2021	4.000, -		4.000, -	3.997,38
16095	Réserves foncières	50.000, -		50.000, -	./.
17095	Terrains	12.500, -		12.500, -	828, -
20095	Foncier 2021	22.500, -		22.500, -	./.
2007	Relamping Eglise	10.000, -	-10.000, -	./.	./.
2011	BINN-portage foncier (2020-2026)	115.000, -		115.000, -	112.805,10
1606	Ancienne Chapelle Alumnat	10.000, -		10.000, -	./.
	Opérations non définies	1.320.000, -		1.320.000, -	./.
	Opération financières	234.000, -		234.000, -	200.816,62
	<b>TOTAL</b>	<b>1.929.974, -</b>	<b>-4.600, -</b>	<b>1.925.374, -</b>	<b>452.212, - Arrondi à 450.000, -</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2022-04-4B-1**

**4. FINANCES**

*B. Budget de la Commune – exercice 2022*

*1. Programme des investissements 2022*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** le programme des investissements pour 2022 tel que ci-après présenté

	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
EDUCATION - JEUNESSE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SCHEIBHILLEN										
	Renouvellement des ordinateurs	1 650.00								1 650.00	
	Poutre pédagogique (2u)	650.00								650.00	
	Sous-total école genre	2 300.00								2 300.00	
	ÉCOLE MATERNELLE										
	Ordinateur portable	550.00								550.00	
	Mobilier - étagère	400.00								400.00	
	Divers jeux - motricité et sport	1 000.00								1 000.00	
	Réfection cour de l'école	12 000.00				12 000.00					
	Sous-total école maternelle	13 950.00								13 950.00	
Aire de jeux	60 000.00			12 508.00					47 492.00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL EDUCATION</b>	<b>76 250.00</b>			<b>12 508.00</b>		<b>12 000.00</b>				<b>51 742.00</b>	
VIE ASSOCIATIVE	VIE ASSOCIATIVE										
	Grilles d'exposition	5 000.00		4 757.00						243.00	
	Eclairage terrain tennis	30 000.00				20 000.00				10 000.00	
	Tonnelles (2) 3x6m	4 000.00				4 000.00					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>39 000.00</b>		<b>4 757.00</b>		<b>24 000.00</b>					<b>10 243.00</b>
VOIRIE - RESEAUX	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
	Signalisation verticale	4 000.00								4 000.00	
	Signalisation horizontale	4 000.00								4 000.00	
	Poteau incendie	10 000.00								10 000.00	
	Pont rue du Giesen (joints et revêtement)	80 500.00								80 500.00	
	Voirie - Kientzville	95 000.00		74 064.00						20 936.00	
	Voirie - Rue des Vosges	138 000.00	25 000.00							113 000.00	
	Eclairage public - Kientzville	120 000.00	25 000.00							95 000.00	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL VOIRIE - RESEAUX</b>	<b>452 500.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>74 064.00</b>							<b>327 436.00</b>
	Voirie rurale	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
Tiergarten		13 500.00								13 500.00	
Sommerberg		6 000.00		3 198.00						2 802.00	
<b>TOTAL VOIRIE RURALE</b>		<b>19 500.00</b>		<b>3 198.00</b>						<b>16 302.00</b>	
FORET	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL FORET</b>										
SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
	Tondeuse	1 250.00								1 250.00	
	Tracteur compact équipé	22 000.00								22 000.00	
	Hall de stockage	100 000.00		27 121.00						72 879.00	
	Cimetière: Box pour conteneur poubelles	2 000.00								2 000.00	
	Petit matériel divers	1 750.00								1 750.00	
	Imprimante - Responsable ST	600.00								600.00	
<b>TOTAL GÉNÉRAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE</b>	<b>127 600.00</b>			<b>27 121.00</b>						<b>100 479.00</b>	
BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
	Stores Mairie	3 000.00								3 000.00	
	Passage ADSL - Fibre	5 000.00								5 000.00	
	Remplacement des portes d'entrée Club House	10 000.00				5 631.00				4 369.00	
	Etudes diverses	30 000.00								30 000.00	
	Rénovation thermique - Salle polyvalente - Mairie - Ancienne Poste	600 000.00		101 376.00	30 000.00					468 624.00	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL BÂT. COMMUNAUX ET DIVERS</b>	<b>648 000.00</b>		<b>101 376.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>5 631.00</b>					<b>510 993.00</b>
PATRIMOINE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer	
	Restauration registres	4 000.00								4 000.00	
	Ramstein - sécurisation accès	40 000.00		3 936.00						36 064.00	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL PATRIMOINE</b>	<b>44 000.00</b>		<b>3 936.00</b>						<b>40 064.00</b>	

ANIMATION - FLEURISSEMENT - ENSEMBLE RESEMENT	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
		Arbres-Arbustes-vivaces	12 000.00							
	Bulbes	750.00								750.00
	Bac en grès	2 000.00								2 000.00
	Balconnières terre cuite	1 400.00								1 400.00
	Jardinières - 20 u	5 000.00		3 469.00						1 531.00
	<b>TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT</b>	<b>21 150.00</b>		<b>3 469.00</b>						<b>17 681.00</b>
ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
		Vidéo-protection	25 000.00							25 000.00
	Mobilier (armoire bureau, ...)	6 000.00		5 085.00						915.00
	<b>TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>31 000.00</b>		<b>5 085.00</b>						<b>25 915.00</b>
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	<b>TOTAL GENERAL COMMUNICATION</b>									
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
		Annuité en capital	210 000.00							210 000.00
	<b>TOTAL GENERAL FINANCES</b>	<b>210 000.00</b>								<b>210 000.00</b>
FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	<b>TOTAL GENERAL FONCIER</b>									

PROGRAMME ANTERIEUR	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieurs	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	1210 - Espace scolaire	10 000.00								10 000.00
	16095 - Réserves foncières	55 000.00								55 000.00
	1708 - Château du Ramstein	15 000.00	15 000.00							
	17095 - Terrains	37 500.00						25 000.00		12 500.00
	20095 - Foncier 2020	72 500.00						50 000.00		22 500.00
	20031 - Route des Romains	50 000.00								50 000.00
	2011 - BINN - portage foncier	112 810.00								112 810.00
	1606 - Ancienne chapelle Alumnat - M.O.	10 000.00								10 000.00
	<b>TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR</b>	<b>362 810.00</b>	<b>15 000.00</b>						<b>75 000.00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 030 810.00</b>	<b>65 000.00</b>	<b>235 514.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>41 631.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 583 665.00</b>	

INTEGRATION RESULTATS 2021/AFFECTATION DE RESULTATS RESTES A REALISER/DEPENSES IMPREVUES/ECRITURES D'ORDRES/EQUILIBRE	Désignation	Dépenses	Monant budgétaire à rajouter en plus, en dépenses et en recettes	RECETTES	
	Dépenses et recettes /restes à réaliser 2021 (cf états avec détail)	448 288.15			763 023.74
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R-001)	328 840.31			
	Excédent de fonctionn. capitalisés (R-106B)				450 000.00
	Dépenses imprévues (D-020)	24 645.28			
	Ecritures d'ordres-opérations patrimoniales-17095 - (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	12 500.00			12 500.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 20031 -Rte des Romains T2/Rue Taennelkreuz-(D-Chap.041-2315 / R-Chap.041-238)	10 000.00			10 000.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2203-Travaux de voirie 2022 (D-Chap.041-2315 / R-Chap.041-238)	16 000.00			16 000.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2205-Hall de stockage 2022 (D-Chap.041-2313 / R-Chap.041-238)	4 000.00			4 000.00
	Avances sur commandes d'immos corporelles 2206-Rénovation thermique Mairie (D-Chap.041-21311 / R-Chap.041-238)	5 000.00			5 000.00
Avances sur commandes d'immos corporelles 2207-Rénovation thermique Salle Polyvalente et Poste (D-Chap.041-21318 / R-Chap.041-238)	10 000.00		10 000.00		
Ecritures d'ordres - Transfert de compte d'imputation - Poteaux d'incendie (D-Chap.041-21568 / R-Chap.041-21561)	17 500.00		17 500.00		
Ecritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	100 000.00		100 000.00		
Dépôts et cautionnement reçus	1 000.00		1 000.00		
Opérations non définies : FCTVA - financement opérations antérieures			158 750.00		
<b>Pour équilibrer le budget :</b>					
Opérations non définies (23 ou en dépenses et 021 en recettes)	1 100 000.00		530 000.00		
<b>TOTAL GENERAL RESULTATS</b>	<b>2 077 778.74</b>		<b>2 077 778.74</b>		

<b>TOTAL</b>	<b>4 108 583.74</b>	<b>MONTANT DU BUDGET TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 108 583.74</b>
--------------	---------------------	---	---------------------

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, relève que pour certains points relatifs à la vie associative et notamment le remplacement des portes du Club House ou l'éclairage du terrain de Tennis, il n'en a pas été discuté en Commission. Elle relève qu'il en est de même pour l'aire de jeux prévue à côté de la structure multi jeux.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une aire de jeux pour "enfants" dont le lieu exact reste à définir. 60 000,-€ sont budgétés pour permettre une réalisation dès 2022 et conformément au programme de campagne dont l'équipe en a fait la publicité dans la perspective des dernières échéances municipales.

Il ajoute que l'aire concerne les enfants des écoles primaire et maternelle et qu'elle sera positionnée au sein de l'enceinte du Domaine de l'Alumnat, potentiellement devant l'EHPAD ou l'École Élémentaire sur le terrain actuellement encore disponible. Cette aire est donc toute autre que celle envisagée par l'EHPAD et qui sera réalisée entre l'École Maternelle, l'École Élémentaire et l'EHPAD et qui consiste en la création d'un jardin sensoriel intergénérationnel.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'une aire de jeu à proximité de l'aire multi-jeux située au niveau du terrain de foot.

M. Jean-Philippe HIGNY, Adjoint au Maire, souligne que les Commissions thématiques devaient travailler pour rendre leurs projets en octobre. Par manque de réaction en amont, les discussions ont davantage lieu en Commission " Finances" qui elle-même s'organise le plus tard possible pour recueillir le maximum des infos sur les différents projets à réaliser.

Pour Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, les idées devraient être précisées dans les différentes Commissions, bien en amont de la Commission " Finances" qui doit faire le tri pour des raisons de budget, un avis d'ailleurs repris par M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

M. Jean-Philippe HIGNY souligne par exemple qu'en ce qui concerne l'inscription des crédits pour le hangar, aucune Commission, exception celle des Finances, n'en a discuté jusque-là puisque le domaine ne relève d'aucune Commission existante exception faite de celle des Finances.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, suggère qu'un travail plus en amont puisse être organisé afin de mobiliser les compétences de l'ensemble des Conseillers et dans l'objectif d'une fluidité accrue de l'information qui doit arriver en amont de la Commission "Finances" et du Conseil. Il y aurait lieu de partager les éléments de manière plus régulière. Les éléments du dossier n'étant pas communiqué en amont, les membres de la Commission "Finances" ou de l'assemblée ne peuvent juger de la pertinence de l'ensemble des projets et opérations.

Le Maire indique comprendre la problématique et engage les différentes Commissions à produire leur réflexion budgétaire future pour fin novembre au plus tard dorénavant.

Il précise que la Commission "Finances" pourra ensuite étudier plus clairement les possibles inscriptions budgétaires, voire limiter les demandes pour arriver à un projet de budget équilibré. Cela veut bien dire que le travail devrait être effectué en Commissions et en amont.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, souscrit totalement à cette proposition du Maire et estime que pour faire un tri, il faudra pouvoir juger de la pertinence et de l'opportunité d'un dossier. Or aujourd'hui le rôle des Élus reste restreint. Ils manquent souvent de visibilité car ils ne peuvent juger du bien-fondé de l'ensemble des projets, même si ceux-ci peuvent être abordés très justement. Elle précise qu'il n'y a d'ailleurs aucune remise en cause des montants ou du budget pour autant, lui-même ayant ses propres justifications sans aucun doute nécessaires.

Pour M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, il pourrait également être organisé une Commission Réunie pour discuter de tout.

Le Maire souscrit à cette proposition et indique que les premières propositions devraient émerger dès le mois de juin afin de pouvoir les approfondir jusqu'à l'automne.

Pour M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, il y aurait lieu d'avoir une vision sur un mandat or aujourd'hui il n'y a pas assez de visions sur les perspectives. Il manque un plan directeur.

Rebondissant sur ce thème, le Maire précise que le projet a un nom et qu'il s'agit du plan pluriannuel d'investissement avec les inscriptions de projets à réaliser jusqu'à la fin du mandat, voire même au-delà. Il relève toutefois que parfois se présentent des opportunités en matière de financements, de subventions, ou même de travaux et que les choses doivent être prêtes. Les différentes Commissions doivent par conséquent plancher sur le sujet, avec comme mot d'ordre le projet de campagne pour lequel l'équipe a été élue.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, abonde en ce sens et indique que les discussions sont nécessaires pour éviter l'impression d'une perte de temps et au final une rupture de la motivation des élus.

Pour le Maire, cela devrait être d'autant plus simple que tous les élus sont issus d'une même liste.

Il revient au programme des investissements et précise que pour ce qui est de l'éclairage du terrain de Tennis, et en cas de concrétisation de celui-ci, la MJC s'est engagée à ne pas revendiquer de subvention exceptionnelle complémentaire sur les six années à venir.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande quelle est la nécessité de la réalisation du hall de stockage pour le service technique.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, précise qu'un bon nombre de matériel est disséminé et stocké à travers le village.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, également présent en Commission des "Finances", précise que les élus souhaitent avant tout engagement une visite du site

Pour M. Bruno GLOCK, l'objectif n'est pas de voter contre la proposition mais de savoir quels sont les réels besoins au niveau des ateliers.

Le Maire précise qu'une délibération spécifique sera nécessaire avant toute formalisation et avant toute commande précise. Il indique qu'un groupe de travail devra définir les besoins pour arriver à déterminer le choix du type de hall.

Concernant la rénovation thermique des bâtiments de la place de la Libération, le Maire souligne l'état d'insécurité par rapport aux normes électriques du bâtiment de l'ancienne Poste et indique que les futurs travaux devront prendre en compte des besoins en matière d'extension des locaux de la Mairie.

Des subventions pourront aussi abonder le plan de financement puisque le sujet a été inscrit au niveau du plan du PTRTE.

Concernant le Château du Ramstein, et si le logis a été sécurisé via une intervention musclée de la part de la commune, le site se doit d'être sécurisé d'où également une inscription de crédit pour ce faire.

M. Jean-Philippe HIHN déclare que le budget 2022 est clairement orienté vers les habitants et leur bien-être.

Le Maire ajoute que pour concrétiser les projets il y aura lieu de s'interroger quant à la souscription, d'un emprunt. Il cite les conditions favorables enregistrées très récemment à la Communauté des Communes de Sélestat, pour un emprunt de 5 M d'euros souscrit à un taux d'emprunt fixe de 0.75%. L'approfondissement du dossier devra cependant se faire avant de se lancer dans la signature d'un emprunt nous concernant.

La crise actuelle laisse présager un risque de dérive des taux. Mais tant qu'un projet n'est pas suffisamment clarifié, il est difficile de se lancer dans un emprunt.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, revient sur le dossier de l'ancienne chapelle de l'Alumnat pour lequel sont inscrits 10 000,- euros au budget. Cette somme est destinée à la maîtrise d'œuvre. Mais est-ce que le Président de l'Association des Amis d'Odile ne pourrait-il pas intervenir lui-même ou en collaboration avec un Architecte pour faire avancer les choses ?

Elle indique qu'il a construit une maquette de projet, maquette présentée à l'Architecte des Bâtiments de France, et qui a priori est sensible au projet. L'Association disposant d'un peu d'argent, elle aimerait envisager une suite concrète et éventuellement intervenir sur la toiture.

Le Maire précise que les crédits inscrits permettent d'envisager un avancement des études. Il rappelle qu'en termes d'opportunité existe un besoin de locaux pour l'accueil de l'extension du périscolaire sur le territoire de la Commune. La Communauté des Communes de Sélestat organise actuellement des visites de locaux existants afin d'analyser avec la CAF la possibilité d'agrément de ceux-ci. Si un avis favorable devait s'en dégager, des subventions non négligeables pourraient en découler.

Aujourd'hui environ quarante enfants sont accueillis à la MJC pour le repas de midi. Cette situation transitoire doit évidemment évoluer indique le Maire.

L'ancienne Chapelle de l'Alumnat pourrait trouver une destination dans ce cadre en envisageant une mise à disposition partielle ou totale du bâtiment. L'installation d'une bibliothèque à l'étage a été évoquée.

Aujourd'hui toutes les Communes sont en souffrance en matière d'accueil périscolaire. A Scherwiller, comme ailleurs, un bâtiment existe donc autant étudier cette possibilité indique le Maire. Il rappelle que le périscolaire de Baldenheim est une opération de 3 M d'euros, et que celui de Muttersholtz déjà programmé est estimé à 2,5 M d'euros ! Des choix seront par conséquent à faire.

Pour Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, une solution pérenne devra forcément être trouvée.

Mme Régine DIETRICH souligne l'emplacement stratégique du bâtiment. Ses réhabilitations nécessitent effectivement la définition des besoins.

M. Bruno GLOCK demande également ce qu'il en est du pavillon de chasse. Est-ce que le dossier avance ou pas ?

Le Maire rappelle qu'est attendu le rendu de l'Architecte du Patrimoine qui travaille sur le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** le programme des investissements pour 2022 tel que ci-dessus présenté.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2021-04-4B-2**

### **4. FINANCES**

#### ***B. Subventions 2022***

##### ***2. Subventions et participations diverses***

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Le Maire indique au Conseil Municipal que la présente proposition fait suite aux échanges menés avec les associations locales.

Contactées dans le cadre de la procédure annuelle de mise au point du programme des aides aux associations, celles souhaitant un soutien municipal ont été invitées à produire diverses pièces dont :

- Les demandes de soutien communal à la vie associative accompagnées de la liste des membres de leur Bureau ;
- Les résultats de l'année 2021 ;
- Les justificatifs de l'utilisation de la subvention accordée pour l'année 2021,
- Le budget prévisionnel pour 2022.

Ainsi, les associations ayant scrupuleusement respecté la demande de la Commune, l'aide proposée est confirmée à hauteur de 200,- €.

Aux vues de ceci, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ARRÊTER** l'état des subventions à verser en 2022 de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2022	BP 2022	BP 2022		BP 2022	
ACCA	200.00	300.00	300.00	800.00		800.00
ACJA	200.00			200.00		200.00
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00		250.00	450.00		450.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00		2 128.00	3 128.00		3 128.00
APPE	200.00			200.00		200.00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Auptisme	153.00			153.00		153.00
AZUR FM	654.00			654.00		654.00
BADMINTON	200.00			200.00	1 660.50	1 860.50
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00
Aux fils de l'Aubach	200.00		14.00	214.00		214.00
Elssasser Wanckes	200.00			200.00		200.00
Gamadji	200.00		750.00	950.00		950.00
Groupe Folklorique Sommerberg	153.00			153.00		153.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		650.00	850.00		850.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 500.00	2 000.00	2 407.50	4 407.50
Les Amis d'Odile	200.00			200.00		200.00
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
La Rockale	200.00		27.00	227.00		227.00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00			200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00			200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00		1 000.00	1 200.00		1 200.00
MJC	1 000.00	300.00		1 300.00	1 248.75	2 548.75
Les Scher'ubins	200.00	300.00		500.00		500.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Solpersteine	2 100.00			2 100.00		2 100.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			200.00		200.00
UNC	200.00			200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00
USS	1 000.00	300.00	5 500.00	6 800.00	211.50	7 011.50
Protection Civile (solidarité peuple Ukrainien)	1 500.00			1 500.00		1 500.00
<b>Sous Total</b>	<b>19 375.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>12 119.00</b>	<b>32 994.00</b>	<b>5 528.25</b>	<b>38 522.25</b>
Emmaus-Plan Rebond Culturel	60 000.00			60 000.00		60 000.00
<b>Total Général</b>	<b>79 375.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>12 119.00</b>	<b>92 994.00</b>	<b>5 528.25</b>	<b>98 522.25</b>

## DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	Budget 2021	Budget 2022
<b><u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u></b>	<b><u>12 200.00</u></b>	<b><u>19 600.00</u></b>
657362 - CCAS	12 000.00	19 500.00
65738 - Syndicat du Giessen	200.00	100.00
<b><u>65743 PARTICIPATIONS</u></b>	<b><u>6 500.00</u></b>	<b><u>6 500.00</u></b>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	5 500.00
Restauration maisons à pans de bois	500.00	500.00
Energies renouvelables	500.00	500.00



<b><u>65744 SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u></b>	<b><u>8 953.00</u></b>	<b><u>10 345.50</u></b>
Ecole maternelle - coopérative	611.00	630.00
Ecole maternelle - projet éducatif	645.00	1 130.00
Ecole élémentaire - coopérative	2 445.00	2 505.00
Ecole élémentaire-coopérative-projet éducatif		830.00
Sport scolaire Scherwiller	252.00	250.50
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 500.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	500.00	500.00

Le Maire indique que le cadre des aides proposées correspond aux lignes directrices arrêtées en 2021. Concernant le CCAS, une hausse substantielle est proposée afin de permettre l'intégration d'un financement possible de l'accueil d'une famille ukrainienne au sein de notre commune, comme d'ailleurs déjà évoqué lors de la séance du Conseil du mois de mars. Aucun logement n'étant disponible dans la Commune, il est envisagé une prise en charge via le budget du CCAS d'une mise à disposition d'un logement à proposer par les bailleurs sociaux.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**ARRÊTE** l'état des subventions à verser en 2022 de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2022	BP 2022	BP 2022		BP 2022	
ACCA	200.00	300.00	300.00	800.00		800.00
ACJA	200.00			200.00		200.00
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00		250.00	450.00		450.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00		2 128.00	3 128.00		3 128.00
APPE	200.00			200.00		200.00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Auptisme	153.00			153.00		153.00
AZUR FM	654.00			654.00		654.00
BADMINTON	200.00			200.00	1 660.50	1 860.50
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00
Aux fils de l'Aubach	200.00		14.00	214.00		214.00
Elssasser Wanckes	200.00			200.00		200.00
Gamadji	200.00		750.00	950.00		950.00
Groupe Folklorique Sommerberg	153.00			153.00		153.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		650.00	850.00		850.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 500.00	2 000.00	2 407.50	4 407.50
Les Amis d'Odile	200.00			200.00		200.00
Les Kneckes de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
La Rockale	200.00		27.00	227.00		227.00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00			200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00			200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00		1 000.00	1 200.00		1 200.00
MJC	1 000.00	300.00		1 300.00	1 248.75	2 548.75
Les Scher'ubins	200.00	300.00		500.00		500.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Solpersteine	2 100.00			2 100.00		2 100.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			200.00		200.00
UNC	200.00			200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00
USS	1 000.00	300.00	5 500.00	6 800.00	211.50	7 011.50
Protection Civile (solidarité peuple Ukrainien)	1 500.00			1 500.00		1 500.00
<b>Sous Total</b>	<b>19 375.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>12 119.00</b>	<b>32 994.00</b>	<b>5 528.25</b>	<b>38 522.25</b>
Emmaus-Plan Rebond Culturel	60 000.00			60 000.00		60 000.00
<b>Total Général</b>	<b>79 375.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>12 119.00</b>	<b>92 994.00</b>	<b>5 528.25</b>	<b>98 522.25</b>

## DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	Budget 2021	Budget 2022
<b><u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u></b>	<b><u>12 200.00</u></b>	<b><u>19 600.00</u></b>
657362 - CCAS	12 000.00	19 500.00
65738 - Syndicat du Giessen	200.00	100.00
<b><u>65743 PARTICIPATIONS</u></b>	<b><u>6 500.00</u></b>	<b><u>6 500.00</u></b>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	5 500.00
Restauration maisons à pans de bois	500.00	500.00
Energies renouvelables	500.00	500.00
<b><u>65744 SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u></b>	<b><u>8 953.00</u></b>	<b><u>10 345.50</u></b>
Ecole maternelle - coopérative	611.00	630.00
Ecole maternelle - projet éducatif	645.00	1 130.00

Ecole élémentaire - coopérative	2 445.00	2 505.00
Ecole élémentaire-coopérative-projet éducatif		830.00
Sport scolaire Scherwiller	252.00	250.50
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 500.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	500.00	500.00

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. Jean-Philippe HIHN revient en séance.**

**DCM-2022-04-4B-3**

### 4. FINANCES

#### *B. Budget général de la Commune -exercice 2022*

#### *3. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Par délibération du 7 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux de la fiscalité directe locale :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 27,96
- Taxe Foncière Propriétés Non bâties : 44,30
- Taxe Foncière des entreprises : 17,04

Conformément à la proposition de budget, le niveau des ressources fiscales dont les taux sont votés en 2022 s'établit de la manière suivante :

	2021 (Comparatif)			2022		
	Bases 2021	Taux Appliqués	Produits	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux Proposition 2022	Produits prévisionnels
Taxe d'habitation						
Taxe foncière (bâti)	Votées : 3 638 000,-	27,96	1 017 185,-	3 835 000,-	27,96	1 072 266,-
	Effectives : 3 651 048,-					
Taxe foncière (non bâti)	Votées : 264 100,-	44,30	116 996,-	274 200,-	44,30	121 471,-
	Effectives : 264 446,-					
CFE	Votées : 634 700,-	17,04	108 153,-	588 000,-	17,04	100 195,-
	Effectives : 634 769,-					
<b>Sous-Total</b>			<b>1 242 334,-</b>			<b>1 293 932,-</b>

Ainsi que

<b>Allocations compensatrices :</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
- Taxe d'habitation	./.	./.
- Taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste	575,-	725,-
- Taxe foncière (bâti)-locaux industriels	39 182,-	40 524,-
- Taxe foncière (non bâti)	13 935,-	13 915,-
- Taxe professionnel / CFE :		
a. Réduction des bases des créations d'établissements	11,-	3,-
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0,-	0,-
c. Autres allocations	4 095,-	5 449,-
d. Locaux industriels	17 769,-	5 345,-
<b>Sous total : Allocations compensatrices</b>	<b>75 567,-</b>	<b>65 961,-</b>

<b>Produit des IFR :</b>			
- Centrales photovoltaïques	1 132,-		1 149,-
- Transformateurs	44 576,-		45 246,-
- Stations radioélectriques	2 527,-		3 419,-
- Stockage, transport	5 625,-		5 706,-
<b>Sous total IFR :</b>	<b>53 860,-</b>		<b>55 520,-</b>
Produit taxe additionnelle FNB	9 933,-		10 844,-
Produit de la CVAE	72 187,-		69 920,-
Produit taxe d'habitation	20 890,-		21 112,-
<b>Versement après application du coefficient</b>			
<b>correcteur communal</b>	<b>(coef 1,253107)</b>	<b>267 374,-</b>	<b>(coef 1,255878) 284 738,-</b>
<b>Prélèvement GIR effectif</b>		<b>-160 211,-</b>	<b>-160 211,-</b>
<b>Total :</b>		<b>1 581 934,-</b>	<b>1 641 816,-*</b>

\* bases prévisionnelles et non effective

+59 882,-

**Différence 2021/2022 :**

En conséquence, il est proposé au Conseil :

**DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

**Taxe Foncière Bâti :** 27,96 %  
**Taxe Foncière Non Bâti :** 44,30 %  
**CFE :** 17,04 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2022 et donc de le porter à :

**Taxe Foncière Bâti :** 27,96 %  
**Taxe Foncière Non Bâti :** 44,30 %  
**CFE :** 17,04 %

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés avec**

<b>1 abstention</b>	<b>Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale.</b>
---------------------	---

Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, s'abstient n'ayant pas eu de réponse à la question posée lors du vote des taux de 2021.

Le Maire demande à M. Jean-Philippe HIHN de revoir le sujet et d'apporter une réponse précise à la question posée par Mme VOGELEISEN en complément du prochain procès-verbal.

**DCM-2022-04-4B-4**

#### **4. FINANCES**

##### ***B. Budget général de la Commune – exercice 2022***

##### ***4. Budget Primitif 2022***

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Le budget tel que soumis au Conseil Municipal a été présenté à la Commission des Finances le 30 mars 2022.

Il traduit une stabilité de la pression fiscale.

Dans un objectif de transparence la loi n°2019-1461 dite loi « engagement et proximité » a instauré, pour les Communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des Elus siégeant au sein de leur Conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi.). La communication a été faite en séance.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement issus du Compte Administratif ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2021, sont intégrés dans le présent budget, de même que l'affectation des résultats pour un montant de 450.000, -€

### **FONCTIONNEMENT**

<b><u>Dépenses :</u></b>	<b><u>4 391 919,08</u></b>
011 : Charges à caractère général	760 421,00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	927 575,00
014 : Atténuations de produits	216 211,00
022 : Dépenses imprévues	10 475,33
023 : Virement à la section d'investissement	2 113 665,00
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 631,00
65 : Autres charges de gestion courante	287 567,75
66 : Charges financières	31 000,00
67 : Charges exceptionnelles	3 310,00
68 : Dotations provisions	63,00
<b><u>Recettes :</u></b>	<b><u>4 391 919,08</u></b>
002 : Résultat reporté	1 827 506,08
013 : Atténuations de charges	5 000,00
70 : Produits des services, du domaine	118 840,00
73 : Impôts et taxes	1 940 566,00

74	: Dotations, subventions, participations	455 777,00
75	: Autres produits de gestion courante	21 550,00
76	: Produits financiers	0,00
77	: Produits exceptionnels	22 200,00
78	: Reprise sur amortissements de provisions	480,00

## INVESTISSEMENT

### Dépenses :

001	: Solde d'exécution reporté	328 840,31
16	: Remboursement d'emprunts et dettes	211 000,00
20	: Immobilisation incorporelles	30 000,00
21	: Immobilisations corporelles	1 067 810,00
23	: Immobilisations en cours	1 823 000,00
020	: Dépenses imprévues	24 645,28
041	: Opérations patrimoniales	175 000,00

**Total propositions nouvelles** **3 660 295,59**

**Total Restes à réaliser 2021** **448 288,15**

**Soit un total** **4 108 583,74**

### Recettes :

021	: Virement de la section de fonctionnement	2 113 665,00
024	: Produits de cessions	75 000,00
040	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 631,00
041	: Opérations patrimoniales	175 000,00
10	: Dotations, fonds divers & réserves	424 264,00
1068	: Excédents de fonctionnement capitalisés	450 000,00
13	: Subventions d'investissement	65 000,00
16	: Emprunts et dettes assimilés	0,00
165	: Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
23	: Immobilisations en cours	0,00

**Total propositions nouvelles** **3 345 560,00**

**Total Restes à réaliser 2021** **763 023,74**

**Soit un total** **4 108 583,74**

Il est proposé au Conseil :

**DE VOTER** le projet de budget par chapitre ;

**D'ARRÊTER** le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2021, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 1 827 506,08 €
  - En section d'investissement d'un montant de - 328 840,31 €
- ont été intégrés dans le budget primitif 2022, de même que les restes à réaliser 2021 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**VOTE** le projet de budget par chapitre ;

**ARRÊTE** le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2021, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 1 827 506,08 €
  - En section d'investissement d'un montant de - 328 840,31 €
- ont été intégrés dans le budget primitif 2022, de même que les restes à réaliser 2021 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2021.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2022-04-5**

### **5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(5)

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision Municipale en date du 02 mars 2022 relative à la location du préau de l'ancienne Ecole de Kientzville à la date suivante :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
M. Gaël HIRCHENHAHN	Fête privée le samedi 05 mars 2022	50€

Décision Municipale en date du 16 mars 2022 relative à la location du préau de l'ancienne Ecole de Kientzville à la date suivante :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
M. et Mme Fabrice et Edith FRANTZ	Fête privée le samedi 26 mars 2022	50€

Décision Municipale en date du 28 mars 2022 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
MJC	Marché aux Puces -Dimanche 03 avril 2022	Gratuit
Conseil de Fabrique	Action Bol de riz - Vendredi 15 avril 2022	Gratuit

Décision Municipale en date du 28 mars 2022 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Mme Christelle HUMLER	Fête de famille - Samedi 02 avril 2022	60€
Mme Sabine STOECKEL	Fête de famille - Samedi 30 avril 2022	60€

Décision Municipale en date du 29 mars 2022 relative à la location du préau de l'ancienne Ecole de Kientzville pour le :

<b>Club/Association</b>	<b>Locaux / jour</b>	<b>Prix de la location</b>
Mme Alexandra FRECH	Fête privée le lundi 11 avril 2022	50€

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres MOREAU Benjamin (3), WEHRLE Laurent, PETITGENET Cathy et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :



<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Situation du bien</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Contenance</b>	<b>Nature</b>	<b>Zonage du P.L.U.</b>	<b>Observations particulières</b>
22R0004	rue des Acacias	Section 18 Parcelle (2)/27	01 a 47 ca	Non bâti	UB	
22R0005	75 rue de l'Ortenbourg	Section 5 Parcelle 2	07 a 28 ca	Bâti	UA	
22R0006	1 rue du Taennelkreuz	Section 6 parcelles 253/43 252/43 255/43	00 a 17 ca 02 a 14 ca 03 a 28 ca	Bâti	UA	
22R0007	7 rue de Dieffenthal	Section 6 parcelle 36	01 a 02 ca	Bâti	UA	
22R0008	13 rue Mozart	Section 27 parcelle 174	05 a 60 ca	Bâti	UB	

**DCM-2022-04-6**

## **9. COMMUNICATIONS**

**Intervention de Monsieur Damien SCHREIBER CORDON : présentation/bilan de l'UEMA après cinq années de fonctionnement**

Le Maire accueille :

- M. Damien SCHREIBER CORDON, Chef de Service du SESSAD TSA 67 à l'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace,
- Mme Fabienne MONASSIER, Directrice de l'École Maternelle de Scherwiller,
- Mme Laura MARCHE, Educatrice spécialisée à l'UEMA de Scherwiller, présente dans la structure depuis l'origine,

et laisse la parole à M. Damien SCHREIBER CORDON qui rappelle l'historique du projet d'implantation de l'UEMA au sein de l'École Maternelle qui a débuté en mai 2016 à l'occasion d'une rencontre en Mairie avec Mme GIOT, M. SCHEUER prédécesseur de M. Damien SCHREIBER CORDON ainsi que Mme Fabienne MONASSIER. L'enchaînement des rencontres et procédures a permis la réalisation de travaux de réaménagement de la 5<sup>ème</sup> classe de l'École Maternelle durant l'été 2016 et une ouverture de l'UEMA à la rentrée ainsi que l'accueil d'un premier groupe de sept enfants.

Durant l'hiver 2017, une opération de formation des enseignants et des ATSEM a été organisée.

Depuis l'ouverture de la structure quinze enfants ont pu être accueillis.

L'UEMA -Unité d'Enseignement Maternelle Autisme- est une classe spécialisée accueillant des enfants de 3 à 6 ans présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA).

L'équipe pluridisciplinaire est constituée d'une enseignante spécialisée, d'une psychologue, de deux éducatrices spécialisées, d'une auxiliaire de puériculture et d'une chargée d'accompagnement, tous placés sous la direction d'un chef de service éducatif.

Leurs missions sont de :

- Travailler en partenariat avec les familles en fonction de leurs attentes et de leurs besoins

- Favoriser l'indépendance et l'autonomie des enfants
- Permettre à ces derniers d'acquérir des compétences scolaires et sociales

ceci dans le but que les enfants deviennent élèves en classe de type ordinaire.

Ainsi les enfants sont accueillis dans les classes traditionnelles sur différents temps. Ces inclusions varient entre 15 minutes et une heure en fonction de l'évolution des enfants. Le travail de l'équipe consiste également à sensibiliser les autres élèves de l'école à l'autisme. Sont donc proposées des interventions éducatives au sein des différentes classes avec :

- Présentation de courts métrages ou d'histoire sur le sujet
- organisation d'échanges avec les enfants
- organisation de temps d'inclusions inversés donc accueil d'un petit groupe d'élève dans la classe des "Libelulles" le temps d'une activité, voire plus
- Mise en place de tutorat en classe par lequel un enfant de la classe d'inclusion se porte volontaire pour accompagner l'enfant souffrant de TSA dans ses activités.

M. Damien SCHREIBER CORDON, indique que les troubles du spectre "autisme" sont très larges et varient de l'autisme sévère à des dysharmonies " psychotiques".

Mme Laura MARCHE, indique que les personnes avec autisme présentent également des particularités sensorielles qui font que souvent elles entrent en contact avec leur environnement de manière peu adaptée aux codes sociaux.

Ces particularités peuvent mettre les personnes en difficultés. Des astuces permettent d'aider à les temporiser.

Il est précisé qu'une convention est en place avec la Commune et l'APBA permettant l'utilisation des locaux (BDC, salle de jeux, cuisine, ...) et des jeux. Une salle est également utilisée à l'EHPAD pour ce qui concerne le moment du déjeuner.

Les différentes actions telles que les sorties scolaires, ateliers, spectacles... sont financées au même titre que pour les autres élèves par la Commune, les associations des parents d'élèves ou la coopérative scolaire. Des actions spécifiques sont inscrites dans le projet d'école et des rencontres sont régulièrement organisées entre les différents intervenants au sein de l'école et avec les parents.

Ces réunions permettent par exemple de définir l'emploi du temps de chacun lors de la pré-rentrée, le suivi des inclusions ou l'évaluation du dispositif.

Les inclusions sont organisées dès la rentrée en récréation pour permettre aux enfants de se connaître. Des pictogrammes sont utilisés pour permettre de rappeler les règles de vie dans la cour de l'école. Lors des inclusions, l'enfant inclus est accompagné par son éducatrice ce qui permet un transfert de compétences au profit de l'enseignant qui accueille.

Mme Fabienne MONASSIER indique que les enfants sont intégrés lors des temps forts de l'année dont les ateliers, fêtes et spectacles, animations à la bibliothèque et sorties scolaires diverses (vendanges, Vaisseau,...).

Mme Laura MARCHE précise que les enfants sont accueillis en continu de 8h15 à 16 h, du lundi au jeudi et jusqu'à 13h les vendredis. Aucune rupture n'est en place pour le repas de midi et des visites à domicile s'ajoutent en soirée.

Mme Fabienne MONASSIER, souligne la richesse d'une telle présence au sein de l'école et relève la bienveillance des enfants des classes traditionnelles accueillant les enfants en inclusion.

Un travail de qualité a permis à quinze enfants de bénéficier de la structure.

M. Damien SCHREIBER CORDON présente les objectifs pour la rentrée prochaine :

- placer le projet personnalisé de l'enfant au cœur d'une réflexion co-construite avec tous les acteurs

- construire et mener une collaboration avec l'école et l'UEMA plus efficiente

Le Maire remercie les intervenants pour cette belle présentation et indique qu'à l'origine du projet aucun candidat scherwillerois n'était concerné.

Il rappelle la première réunion organisée en Mairie puis la présentation à Mme MONASSIER, Directrice de l'École Maternelle, et l'accueil favorable du projet par l'ensemble de l'équipe enseignante qu'il avait souhaité consulter préalablement à la mise en place du dispositif.

Il félicite Mme Fabienne MONASSIER pour le travail réalisé alors qu'à l'époque il aurait été plus simple de ne pas y souscrire. Il souligne que la Commune est engagée et ne récupère pas un seul euro pour la mise disposition des structures.

Le CCAS s'est également montré solidaire sans contrepartie financière aux travers d'une mise à disposition d'une salle pour le moment du repas.

Il informe aussi le Conseil d'une bonne nouvelle. En effet, faisant suite à l'initiative de la maman d'un enfant atteint de Troubles du Spectre Autistique, Mme Manon WOTOWIEC, qui a créé une association "Auptisme" dont elle est Présidente, un dossier de création d'une aire de jeux a été déposé auprès de l'ARS.

Dans un premier temps retoqué, le projet de création d'un jardin sensoriel intergénérationnel a trouvé un financement intégral des 67 000,- € nécessaire à sa concrétisation dans le cadre du plan France Relance.

Le jardin devrait donc entrer dans sa phase de concrétisation et être fonctionnel vers le mois de septembre prochain.

Cette aire de jeux servira autant aux enfants qu'aux résidents de l'EHPAD.

Il remercie encore une fois l'équipe enseignante ainsi que celle de l'UEMA pour son travail au quotidien.

M. Damien SCHREIBER CORDON retourne ces remerciements à la Commune pour son soutien et son engagement sans faille dans cet accueil dès le départ.

Faisant suite à une demande de Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, Mme Fabienne MONASSIER, Directrice de l'École Maternelle, fait part du ressenti des enfants fréquentant l'établissement. Ceux-ci ont accueilli avec beaucoup de bienveillance les enfants de l'UEMA contrairement à certains parents au démarrage du projet. Les démarches du corps enseignant ont permis une valorisation de cet accueil et une sensibilisation des enfants à l'acceptation de la différence. Merci aux enfants qui ont permis la réalisation de progrès à leurs compagnons atteints de TSA. Il est à noter que les anciens élèves ont tous été marqués par la classe des "Libellules". La présence de l'UEMA a fait envisager un espoir, celui d'avoir très certainement participé à la construction de citoyens bienveillants.

A Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demandant ce qu'il advient des enfants à l'issue des trois années d'accueil, M. Damien SCHREIBER CORDON indique que c'est la question qui fâche.

En effet sur sept enfants, certains pourront intégrer une scolarité traditionnelle alors que pour d'autres au profil sévère, aucune solution n'existe aujourd'hui.

Actuellement il n'y a plus de place dans des IME, mais l'équipe d'encadrement met en place autant que possible, et pour chaque enfant, un projet de sortie.

A M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, demandant si une prise en charge est possible pour chaque enfant diagnostiqué, M. Damien SCHREIBER CORDON indique que oui sur le secteur.

Par contre, et sur Mutzig par exemple, il y a une centaine d'enfants sur liste d'attente pour trente-huit places.

Il rappelle également qu'un projet sur Marckolsheim n'a pas été accepté alors que la distance préconisée entre les structures est d'environ trente kilomètres.

A M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, demandant si un bilan de cet accueil peut être communiqué en termes de parcours de formation, M. Damien SCHREIBER CORDON indique que le recul n'est pas encore suffisant.

Le Maire informe les élus avoir été approché pour la création d'une classe ULIS à Scherwiller. Le projet abandonné depuis dépend de l'Éducation Nationale.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN rappelle que les enfants de la classe des "Libellules" ont été inscrits officiellement comme tous les autres enfants de l'école, démarche marquant également leur intégration.

Le Maire remercie grandement Mme Laure MARCHE et M. Damien SCHREIBER CORDON, qui rappelle que très peu de structure de ce type existent dans le département.

Il fait également part de ses plus vifs remerciements à Mme Fabienne MONASSIER qui souligne que ce qui est à retenir de cette présence de l'UEMA au sein de l'École Maternelle, c'est la richesse occasionnée par les relations et ce travail des équipes.

Le Maire les remercie pour leur présentation et se réjouit que ce sujet ait pu être présenté lors d'une séance officielle du Conseil Municipal.

### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

- Le Conseil de Communauté a mis en place une aide au financement de l'acquisition d'un vélo neuf ou d'occasion. Cette aide est de 75,- euros dans le cas d'un achat sur le secteur du PETR, 50,- euros au-delà. Il est précisé que ce montant peut être abondé d'une aide Régionale, voire même d'une de l'Etat selon les cas.

- Accueil de déplacés ukrainiens

Le Maire rappelle que dans le cadre des subventions, un versement au CCAS a été validé pour permettre la prise en charge du financement d'un logement d'un bailleur social dans le cadre de l'accueil de déplacés ukrainiens. Il rajoute que lors de l'enquête lancée sur le territoire de la Commune, un potentiel de 80 lits a été recensé. Jusqu'à ce jour, seuls les accueils collectifs ont été privilégiés par la Préfecture. Des informations complémentaires devraient prochainement arriver concernant des possibilités d'accueil chez les particuliers. Des citoyens scherwillerois sont prêts à se regrouper pour aider, donner des coups de mains et permettre l'intégration des déplacés.

Le Maire rappelle que le Président de la République a annoncé l'accueil de 100 000 réfugiés en France dont 11 000 dans le Grand Est. Il y a dix jours 2000 étaient déjà arrivés dans notre région. Les choses évoluent mais il est vrai que c'est long et lent.

- Le Maire rappelle aux élus que diverses sollicitations de contribution aux activités locales arriveront prochainement, ne serait-ce que pour les élections ou le SlowUp.

**M. Jean Philippe HIHN, Adjoint au Maire :**

Lors de la dernière commission "Finances", a été soulevé le fait que lors des sorties Promenet, des déchets sont régulièrement ramassés à certains endroits répertoriés. Est donc suggéré de mettre en place à titre d'essai l'une ou l'autre poubelle.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, précise que l'intervention était en réaction à la ligne budgétaire concernant l'achat d'une poubelle pour l'école. Il y aurait plutôt à imaginer quelque chose à moindre frais comme lancer un concours au niveau du Conseil Municipal des Enfants ou des Écoles pour imaginer un contenant afin que le contenu puisse être analysé. S'il devait y avoir validation après analyse du résultat et donc pérennisation, on saura qu'une telle dépense est justifiée.

**Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :**

- Le 6 mai prochain sera organisé la remise des prix Maisons Fleuries. Mme Régine DIETRICH aura besoin de ses collègues pour l'organisation et distribution des géraniums.

- Le 8 mai lors du Marché aux Fleurs, elle aura également besoin d'aide notamment pour l'opération rempotage.

**M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire :**

- Biotope

M. Bruno GLOCK, indique avoir eu le jour même un entretien avec les services de l'OFB qui ont rappelé qu'il est strictement interdit de circuler à vélo en dehors des chemins dédiés, de faire du feu dans le périmètre du biotope, ... Les chiens doivent également y être tenus en laisse. La présence sur le terrain du service sera renforcée prochainement.

La rencontre organisée dans le cadre de la prévention a mis en exergue la nécessité de développer la prévention en matière de protection de la faune et de la flore sauvage.

Le Maire indique qu'il serait opportun de distribuer un Dors briaaf spécifiquement conçu pour mettre en exergue cette richesse de la commune et son Biotope très particulier. Le message à véhiculer doit être particulièrement positif puisqu'il s'agit d'informer et de communiquer sur la diversité de la flore et de la faune sauvage protégées dans le cadre de ce biotope.

Il faut que les habitants de la commune et tous ceux qui traversent ce périmètre soient conscients de notre richesse insoupçonnée et qu'il y a lieu de la protéger. Notre rôle est de communiquer sur le sujet, alors faisons-le de manière spécifique autour d'une mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel indique le Maire.

A Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, arguant que le périmètre n'est pas connu, M. Bruno GLOCK précise qu'il s'agit de 100 ha environ et qu'il existe un périmètre de protection stricte et un périmètre élargi.

**10. VŒUX-DIVERS**

**M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :**

Adresse ses remerciements aux collègues qui ont participé à la soirée "Friejohr fer unseri Sproch". Il évoque divers petits dysfonctionnements qui heureusement, avec l'appui des Veilleurs du Ramstein et des Donneurs de Sang, ont permis que le public ait été exempt des dysfonctionnements malgré une situation quelque peu irritante. Une recette de 320,- euros a toutefois été enregistrée et la salle était pleine. Cependant, dès la fin de la manifestation vers 20 heures, les spectateurs ont quitté les lieux sans forcément consommer.

L'objectif de départ était de modifier la formule du vendredi soir.

Pour M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, un débriefing est nécessaire. Il y a lieu d'identifier clairement les besoins. Pour ce qui concerne la sono par exemple, un manque de pratique conduit inévitablement à une utilisation inadaptée du matériel, qui requiert plutôt à l'intervention d'un spécialiste.

Le Maire rappelle que le 30 avril prochain seront accueillis les généreux donateurs ayant participé au financement de la restauration de la Tour du Château du Ramstein.

En effet, 68 270,- euros ont été versés à la Fondation du Patrimoine qui elle-même a abondé par un montant de 10 000,- euros. Le rendez-vous est donné à 9 heures à la chapelle du Taennelkreuz.

Le Maire indique également avoir sollicité le service jeunesse de la Communauté des Communes de Sélestat afin que soit organisée une intervention auprès des jeunes de la Commune. Cette démarche aura lieu un samedi en fin d'après-midi très certainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Gérald DILLESEGER  
Secrétaire

Olivier SOHLER  
Maire

